



Approche démographique de l'orphelinage en France

**Origine sociale et caractéristiques des familles des
orphelins mineurs : premiers résultats**

Troisième rapport pour la Fondation d'entreprise Ocirp – Mai 2016

Institut National d'Études Démographiques

Cécile FLAMMANT

Sophie PENNEC

Laurent TOULEMON

TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION	3
1. LES DIFFERENCES SOCIALES D'ORPHELINAGE	4
1.1. Méthodologie.....	5
1.2. Orphelinage selon le sexe et la catégorie socioprofessionnelle du parent soumis au risque de décéder	9
1.3. Orphelinage selon le sexe et la catégorie socioprofessionnelle de l'autre parent	11
1.4. Orphelinage selon le sexe et la catégorie socioprofessionnelle du parent cohabitant	13
1.5. Orphelinage selon le sexe, la situation de couple et la catégorie socioprofessionnelle de la personne de référence du ménage	14
2. DESCRIPTION DES FAMILLES DES ORPHELINS MINEURS.....	17
2.1. Méthodologie.....	17
2.2. Type de ménage et taille du ménage	18
2.3. Parents et beaux-parents	20
2.4. Frères et sœurs dans le logement.....	22
2.5. Autres liens familiaux et non-familiaux	22
2.6. Différents types de familles.....	24
CONCLUSION DE LA SECONDE PARTIE	25
BIBLIOGRAPHIE	26
ANNEXES	27

INTRODUCTION

Il existe de nombreuses études en sociologie et en démographie de la famille sur les familles monoparentales (un parent vivant avec son ou ses enfant(s) et sans conjoint dans le logement), mais très peu d'études se sont intéressées spécifiquement aux familles des enfants orphelins d'un parent ou des deux. Dans leurs travaux issus de l'exploitation de l'enquête *Famille* de 1999, Sophie Pennec et Alain Monnier avaient donné des éléments sur les caractéristiques des familles des jeunes orphelins. En 1999, la plupart des enfants orphelins vivaient dans une famille monoparentale, et ces familles avaient des caractéristiques particulières par rapport à l'ensemble des familles monoparentales : l'âge médian des parents était plus élevé, les fratries étaient un peu plus grandes en moyenne, et la proportion de « personnes de référence du ménage » appartenant aux catégories « ouvrier », « inactif » et « retraité » était plus élevée. Nous proposons ici d'actualiser et d'enrichir ces résultats, en utilisant des enquêtes plus récentes.

Dans les précédents rapports, nous avons défini la population des jeunes orphelins comme l'ensemble des enfants et des jeunes adultes âgés de moins de 25 ans qui ont perdu un parent ou les deux par décès (Flammant, Pennec et Toulemon, 2015a, 2015b). Dans ce rapport, nous utilisons une définition plus restreinte de la population des jeunes orphelins, en nous concentrant sur les orphelins mineurs. En effet, nous nous intéressons aux caractéristiques de la famille d'origine des enfants orphelins, c'est-à-dire la famille dans laquelle ces enfants passent ou ont passé leur enfance (ou au moins une partie). Or, très peu d'enfants mineurs vivent en dehors du foyer parental (ou du foyer de l'adulte qui les a élevés). La configuration familiale et la position sociale du parent ou des adultes du ménage ont donc une signification concrète pour l'enfant et déterminent ses conditions de vie familiale. La question de la situation familiale et résidentielle des jeunes adultes orphelins de 18 à 24 ans (départ du foyer parental et acquisition d'un logement autonome, mise en couple et naissance éventuelle d'enfants) sera examinée dans un prochain rapport.

Plus précisément, la population retenue est celle des enfants mineurs vivant en ménage ordinaire en France métropolitaine. Les enfants résidant en ménage collectif (notamment dans les foyers de l'Aide sociale à l'enfance) sont donc exclus ici. Nous utilisons en effet deux types d'enquêtes en population générale : les enquêtes *Famille* de 1999 et de 2011 (*Etude de l'Histoire Familiale* – EHF ; *Famille et Logements* – EFL), et le Tronc commun des ménages (TCM) de 22 enquêtes réalisées par l'Insee entre 2004 et 2013. Ces deux sources de données ont été décrites dans le précédent rapport pour la Fondation (Flammant, Pennec et Toulemon, 2015b), ainsi que les questions qui permettent d'observer les orphelins, et leurs limites.

Ce rapport présente une analyse exploratoire et descriptive de la situation familiale et sociale des orphelins mineurs. La première partie porte sur les différences sociales d'orphelinage : il s'agit d'étudier l'impact de la position sociale du père et de la mère sur la probabilité d'être orphelin. La variable retenue pour déterminer la position sociale est la catégorie socioprofessionnelle, qui est disponible dans toutes les enquêtes exploitées. La seconde partie s'attache à décrire les configurations familiales dans lesquelles vivent les orphelins mineurs. Cette partie s'appuie sur l'exploitation du Tronc commun des ménages et notamment sur une

série de variables qui décrivent la nature des liens familiaux entre tous les habitants du logement (parent/enfant, beau-parent/bel-enfant, frère/sœur, grand-parent/petit-enfant, etc.).

1. LES DIFFERENCES SOCIALES D'ORPHELINAGE

Le niveau d'orphelinage dépend directement de celui de la mortalité parentale, et plus généralement de la mortalité des adultes. Or, de nombreux travaux ont mis en évidence les différentiels sociaux de mortalité : quels que soient la population étudiée et les indicateurs utilisés, les individus qui ont un statut socio-économique favorable décèdent moins, à un âge donné, que les individus défavorisés (Valkonen, 2002). En France, le différentiel social de mortalité est relativement élevé, notamment en ce qui concerne la mortalité prématurée (Robert-Bobée et Monteil, 2006). La profession exercée dessine les risques encourus de façon directe (exposition aux accidents et aux maladies professionnelles) et indirecte (appartenance à un groupe social qui adopte des comportements de santé plus ou moins favorables à une longévité accrue : alimentation, tabagisme, consommation d'alcool, activité physique, recours aux soins, etc.). À l'inverse, la santé peut être un élément déterminant dans la poursuite des études et l'accès à une position sociale favorable (Blanpain, 2011).

En France, les cadres ont l'espérance de vie la plus élevée et les ouvriers ont l'espérance de vie la plus faible, et c'est aux âges actifs que les écarts d'espérance de vie sont les plus marqués (Blanpain, 2011). Les chômeurs et les inactifs ont des risques par âge de décès plus élevés que les actifs occupés (Robert-Bobée et Monteil, 2006). On peut donc s'attendre à ce que le gradient social de l'orphelinage suive celui de la mortalité adulte, et que les enfants d'ouvriers ou d'employés deviennent plus souvent orphelins à un âge précoce que les enfants de cadres ou de professions intermédiaires.

Cependant, certains facteurs peuvent nuancer l'effet du différentiel social de mortalité adulte sur l'orphelinage. Il est possible que le calendrier différentiel de la fécondité (les différences d'âge moyen au premier enfant selon la position sociale) compense au moins partiellement la mortalité différentielle. Ainsi, à un âge donné, les enfants d'ouvriers ont des parents en moyenne plus jeunes que les enfants de cadres (car les ouvriers ont leurs enfants plus tôt) mais les parents ouvriers, à un âge donné, sont plus susceptibles de décéder que les parents cadres. L'âge moyen à la naissance augmente avec le niveau de diplôme, qui est très corrélé à la catégorie socioprofessionnelle : en 2008, les femmes sans diplôme sont plus jeunes de trois ans et demi à la naissance de leur enfant que les femmes diplômées du supérieur, et deux ans plus jeunes que les titulaires d'un baccalauréat (Davie et Mazuy, 2010). Il faut aussi tenir compte du sexe du parent : le différentiel social de mortalité adulte étant beaucoup plus marqué chez les hommes que chez les femmes, on s'attend à ce que le différentiel social de l'orphelinage paternel soit plus important que celui de l'orphelinage maternel.

Enfin, il faut tenir compte de possibles effets de sélection : les parents sont en effet une sous-population des adultes et pourraient avoir des comportements de santé et de mortalité spécifiques. D'une part, on peut supposer que leur mortalité générale est plus faible. Plusieurs études ont montré que la mortalité des personnes célibataires, veuves ou divorcées est plus

élevée à tous les âges que celle des personnes mariées (Bouhia, 2007 ; Robert-Bobée et Monteil, 2006 ; Thierry, 1999). Une première hypothèse pour expliquer ce constat est que les personnes en couple adoptent des comportements plus protecteurs vis-à-vis d'eux-mêmes (ou adoptent moins souvent des comportements « à risque »). De plus, à l'inverse, l'état de santé impacte la probabilité d'être en couple : les personnes en mauvaise santé sont moins souvent en couple que les personnes en meilleure santé. Or, d'une part les parents sont plus souvent en couple que les personnes sans enfant, d'autre part la présence d'enfants pourrait avoir un effet protecteur spécifique (ou constituer un filtre de sélection spécifique), qui s'ajoute à l'effet lié à la présence d'un conjoint (ou le remplace, en l'absence de conjoint). Ces effets de protection et de sélection pourraient donc atténuer le risque de mortalité des parents par rapport à celui des personnes sans enfant. Des études ont mis en évidence une variation des risques de mortalité en fonction du nombre d'enfants déjà eus : ils sont minimaux pour les femmes et les hommes qui ont eu deux enfants, et plus élevés en-deçà et au-delà (Robert-Bobée et Monteil, 2006 ; Bouhia, 2007). Cela confirme l'hypothèse d'un effet de la présence d'enfants sur les risques de mortalité, mais cet effet paraît plus complexe qu'une simple diminution de la mortalité en présence d'enfants.

D'autre part, on peut supposer que les parents ont des comportements de santé et de mortalité plus homogènes que l'ensemble des adultes. Le différentiel social de mortalité serait alors moins marqué chez les parents que chez l'ensemble des adultes¹. C'est le cas pour la situation conjugale : la prise en compte de la situation matrimoniale légale contribue à atténuer les différences de mortalité selon la catégorie sociale, notamment chez les femmes, et la surmortalité des chômeurs est moins marquée pour les personnes vivant en couple (Robert-Bobée et Monteil, 2006).

1.1. Méthodologie

La position sociale d'un adulte peut être appréhendée à travers plusieurs variables :

- Le diplôme. Cette variable a deux avantages : elle reste quasiment stable tout au long de la vie professionnelle, et elle est symétrique pour les hommes et pour les femmes (c'est-à-dire que les hommes et les femmes se répartissent à peu près de la même manière selon le niveau de diplôme).
- La catégorie socioprofessionnelle. Cette variable est une synthèse de la profession (ou de l'ancienne profession), de la position hiérarchique et du statut (salarie ou non)². Elle comprend deux catégories pour regrouper les personnes sans profession : « retraité·e·s » et « autres inactif·ve·s », qui inclue notamment les femmes sans activité professionnelle qui se consacrent à l'éducation de leurs enfants. De plus, la répartition des hommes selon la catégorie socioprofessionnelle n'est pas la même que celle des femmes : les hommes sont plus souvent cadres ou ouvriers que les femmes, et ils sont moins souvent employés ou inactifs. La catégorie socioprofessionnelle peut évoluer au cours de la vie active, et elle

¹ On pourrait également formuler l'hypothèse que ces effets de protection et de sélection exacerbent le différentiel social d'orphelinage (parce que les effets protecteurs ou sélectifs des enfants et du conjoint seraient plus forts dans certains groupes sociaux), mais cette hypothèse est très improbable compte tenu de ce que l'on observe avec d'autres variables, notamment la situation conjugale.

² <http://www.insee.fr/fr/methodes/default.asp?page=definitions/nomencl-prof-cat-socio-profes.htm>

peut notamment être impactée par le décès du conjoint (par exemple, dans le cas où une femme inactive au moment du décès de son conjoint rejoint le marché du travail après le veuvage). La catégorie socioprofessionnelle dépend en partie du diplôme.

- Le statut d'emploi. Cette variable ne s'applique qu'à la population en emploi et permet de distinguer les salariés du secteur privé, du secteur publique, du secteur semi-public, les indépendants (sans salariés), les employeurs (ou chefs d'entreprise) et les aides familiales.
- Le revenu. Il peut provenir de plusieurs sources (activité salariée ou bénéfices issus d'une activité non salariée, revenus du patrimoine, prestations sociales, etc.). Le revenu dépend fortement de la catégorie socioprofessionnelle, et il évolue au cours du temps. En particulier, suite au décès d'un adulte, le revenu d'un ménage peut diminuer (perte des revenus d'une activité professionnelle) ou se recomposer (le ménage peut devenir éligible à de nouvelles prestations sociales liées au veuvage et à l'orphelinage, ou percevoir des rentes ou un capital lié à une assurance-décès, etc.). Le revenu est une variable qui se rattache aux ménages plus qu'aux individus, puisque plusieurs personnes d'un ménage peuvent mutualiser leurs revenus (notamment des conjoints). Dans le TCM, le partage du revenu est un critère même de définition du ménage : un ménage est l'ensemble des personnes qui apportent un revenu et/ou qui effectuent des dépenses qui bénéficient à l'ensemble du ménage. Pour que le revenu soit comparable d'un ménage à l'autre, il faut tenir compte du nombre de personnes et de leur âge (revenu par unité de consommation).

Tableau 1. Indicateurs de la position sociale des parents disponibles dans les enquêtes utilisées

Variables relatives aux parents	Enquêtes <i>Famille</i> (1999 et 2011) associées au Recensement de la Population	Tronc commun des ménages
Diplôme	Uniquement si les parents vivent dans le ménage (peu fréquent) ³ , dans le RP	Oui, pour le parent présent dans le ménage
Catégorie socioprofessionnelle	Oui	Oui, pour le parent présent dans le ménage
Statut d'emploi	Oui, 3 modalités : Dans EHF 1999 : salarié-e en entreprise / fonctionnaire / à son compte ou aide familiale Dans EFL 2011 : salarié-e / indépendant-e ou à son compte / aide familiale non rémunérée	Oui, pour le parent présent dans le ménage. Variable en 7 modalités : salarié-e de l'Etat / d'une collectivité locale / d'une entreprise / d'un particulier / aide familiale non rémunéré-e / chef-fe d'entreprise salarié-e / indépendant-e ou à son compte
Revenu	Non	Revenu du ménage théoriquement connu mais pas exploitable en pratique ⁴

La seule variable disponible à la fois dans les enquêtes *Famille* et dans le Tronc commun des ménages est la catégorie socioprofessionnelle (CS).

³ Dans l'enquête Famille on interroge des adultes de 18 ans et plus. Or, à partir de 18 ans, la cohabitation avec un parent ou les deux devient de plus en plus rare avec l'âge.

⁴ Des variables relatives au revenu mensuel moyen du ménage existent dans le TCM (l'enquêté pouvant déclarer le revenu exact ou une tranche de revenu) mais ces variables sont mal renseignées et le taux de non-réponse est élevé, et très variable d'une enquête à l'autre, ce qui rend leur utilisation difficile.

La catégorie socioprofessionnelle des parents dans les enquêtes Famille

Les enquêtes *Famille* interrogent les adultes (à partir de 18 ans) sur la profession de leur père et de leur mère, que le parent soit vivant ou décédé au moment de l'enquête⁵. Il est donc possible de calculer la proportion d'orphelins de père selon la CS du père et la proportion d'orphelins de mère selon la CS de la mère, mais aussi la proportion d'orphelins de mère selon la CS du père et la proportion d'orphelins de père selon la CS de la mère.

La CS du père et la CS de la mère sont disponibles sous la forme d'une variable détaillée (9 modalités dans EHF ; 8 modalités dans l'enquête EFL). Cette variable a été agrégée en 4 catégories afin d'avoir des effectifs suffisants. De plus, cette agrégation permet de rendre la variable plus symétrique selon le sexe (les femmes étant plus souvent employées ou profession intermédiaire, les hommes plus souvent ouvriers ou cadres). Cependant la catégorie « n'a jamais travaillé » reste très asymétrique puisqu'elle concerne un effectif important de femmes mais un faible effectif d'hommes.

- agriculteurs/trices, commerçant·e·s, artisan·e·s et chef·fe·s d'entreprises (indépendants) ;
- cadres et professions intellectuelles, professions libérales et professions intermédiaires (cadres et PI) ;
- ouvrier·ère·s et employé·e·s ;
- n'a jamais travaillé.

La part des non-réponses et des réponses inexploitable à la question sur la profession du père et de la mère est très importante (profession non renseignée ou mal renseignée). Dans EFL, la variable a été systématiquement imputée en cas de non réponse, mais dans EHF une non-réponse partielle subsiste. Nous avons donc utilisé les variables non-imputées⁶ et nous avons conservé les non-réponses en tant que modalité à part entière, ce qui permet d'une part de rendre comparables les résultats issus d'EHF et les résultats issus d'EFL, et d'autre part de vérifier si les personnes qui ne répondent pas à la question sur la profession du père ou de la mère sont différentes en terme d'orphelinage par rapport aux personnes qui répondent.

La profession déclarée est la profession exercée par le parent au moment de l'enquête ou la dernière profession exercée si le parent est décédé, au chômage ou retraité. Concernant les parents décédés précocement, il s'agit donc de la profession exercée au moment du décès (ou de la dernière profession exercée si le parent était au chômage ou retraité au moment du décès), donc pendant l'enfance du répondant. Lorsque les parents ne sont pas décédés, la profession déclarée est celle exercée au moment de l'enquête ou au moment du départ en retraite. La position sociale du parent n'est donc pas tout à fait comparable entre les personnes devenues orphelines pendant l'enfance et les autres : en particulier, un parent a plus de chances d'avoir travaillé au moins une fois s'il a vécu plus longtemps (il a eu aussi plus de temps pour connaître une évolution de sa situation professionnelle, par exemple une promotion).

⁵ La question est construite de la façon suivante : dans le module « Votre mère », on demande « Quelle profession exerce-t-elle ou exerçait-elle si elle ne travaille plus ? N'écrivez pas « chômeuse » ou « retraitée », mais notez bien la profession exercée auparavant ». Un espace est laissé disponible, et à droite duquel on propose une case « n'a jamais travaillé ». La question est construite de la même façon pour le père.

⁶ La variable a cependant été corrigée, notamment des erreurs de saisie. Dans EFL, pour 79 individus, les variables « le père n'a jamais travaillé » et « la mère n'a jamais travaillé » ont été imputées.

Les enquêtes *Famille* permettent d'étudier l'orphelinage dans les générations : nous avons retenu 6 groupes de cinq générations dans lesquels nous avons calculé la fréquence de l'orphelinage maternel et paternel à 18 ans : 1961-1965 ; 1966-1970 ; 1971-1975 ; 1976-1980 (EHF) et 1976-1980 ; 1981-1985 ; 1986-1990 (EFL). Le groupe de générations 1976-1980 est retenu deux fois afin de comparer les différences sociales mesurées dans les deux enquêtes.

La répartition des adultes selon la CS du père et de la mère dans les groupes de générations figure en Annexe 1 page 27.

La catégorie socioprofessionnelle des parents dans le TCM⁷

Le Tronc commun des ménages permet de se placer au niveau des enfants (proportion d'orphelins selon la CS du parent présent dans le ménage) ou au niveau des ménages (proportion de ménages avec enfants orphelins selon la CS de la personne de référence).

- Niveau enfants

Le TCM porte sur les membres du ménage et ne fournit aucune information sur les parents absents du ménage (qu'ils soient vivants ou décédés)⁸. On ne peut donc pas étudier l'orphelinage selon la position sociale du parent au risque de décéder (orphelinage paternel selon la CS du père ou orphelinage maternel selon la CS de la mère). Nous connaissons par contre la position sociale du parent présent dans le ménage (la mère si l'on s'intéresse à l'orphelinage paternel, le père si l'on s'intéresse à l'orphelinage maternel)⁹. Nous avons donc calculé les proportions d'orphelins de père selon la CS de la mère, parmi les enfants qui vivent avec leur mère, et la proportion d'orphelins de mère selon la CS du père, parmi les enfants qui vivent avec leur père.

La catégorie socioprofessionnelle est déterminée à partir d'une série de questions sur la situation vis-à-vis du travail, le statut dans l'emploi, la fonction, le type de contrat, le nom de la profession, etc. (bloc F du TCM). Nous avons utilisé dans ce rapport la variable décrivant la CS selon 42 modalités (identique dans toutes les enquêtes), que nous avons agrégée en 4 modalités afin de rendre des résultats comparables à ceux issus des enquêtes *Famille* :

- agriculteurs/trices, commerçant·e·s, artisan·e·s et chef·fe·s d'entreprises (AAE) ;
- cadres et professions intellectuelles, professions libérales et professions intermédiaires (cadres et PI) ;
- ouvrier·ère·s et employé·e·s ;
- inactif·ve·s non retraités.

Les parents retraités ont été reclassés selon leur ancienne profession.

La répartition des enfants selon la CS du père et de la mère figure en Annexe 3.

⁷ Voir Annexe 2 page 26 pour le détail de la constitution des échantillons.

⁸ Une série de questions est posée aux personnes veuves (au sens de l'état-civil) sur la profession du/de la conjoint·e décédé·e. On connaît donc le nombre d'orphelins selon la catégorie socioprofessionnelle du parent décédé pour les enfants dont les parents se sont mariés et donc le parent survivant ne s'est pas remarié. Cependant, il manque une information similaire (CS du dernier conjoint) pour les pères et les mères divorcé·e·s, sans laquelle on ne connaît pas les dénominateurs sur lesquels calculer des proportions d'orphelins.

⁹ Dans cette analyse, les orphelins doubles sont donc exclus ainsi que les enfants qui ne vivent avec aucun parent.

- Niveau ménages

Nous avons constitué quatre échantillons de ménages avec enfant(s) mineur(s), selon le sexe et la situation de couple de la personne de référence :

- Ménages dont la personne de référence est un homme en couple (avec une conjointe dans le ménage¹⁰) : N=62 716 ;
- Ménages dont la personne de référence est une femme en couple : N=14 022 ;
- Ménages dont la personne de référence est un homme seul (sans conjointe dans le ménage) : N=3 041 ;
- Ménages dont la personne de référence est une femme seule : N=14 609.

L'Annexe 5 décrit le lien à la personne de référence des enfants mineurs des ménages et des orphelins. La répartition des ménages selon la CS de la personne de référence pour chacun des quatre groupes de ménages figure en Annexe 4.

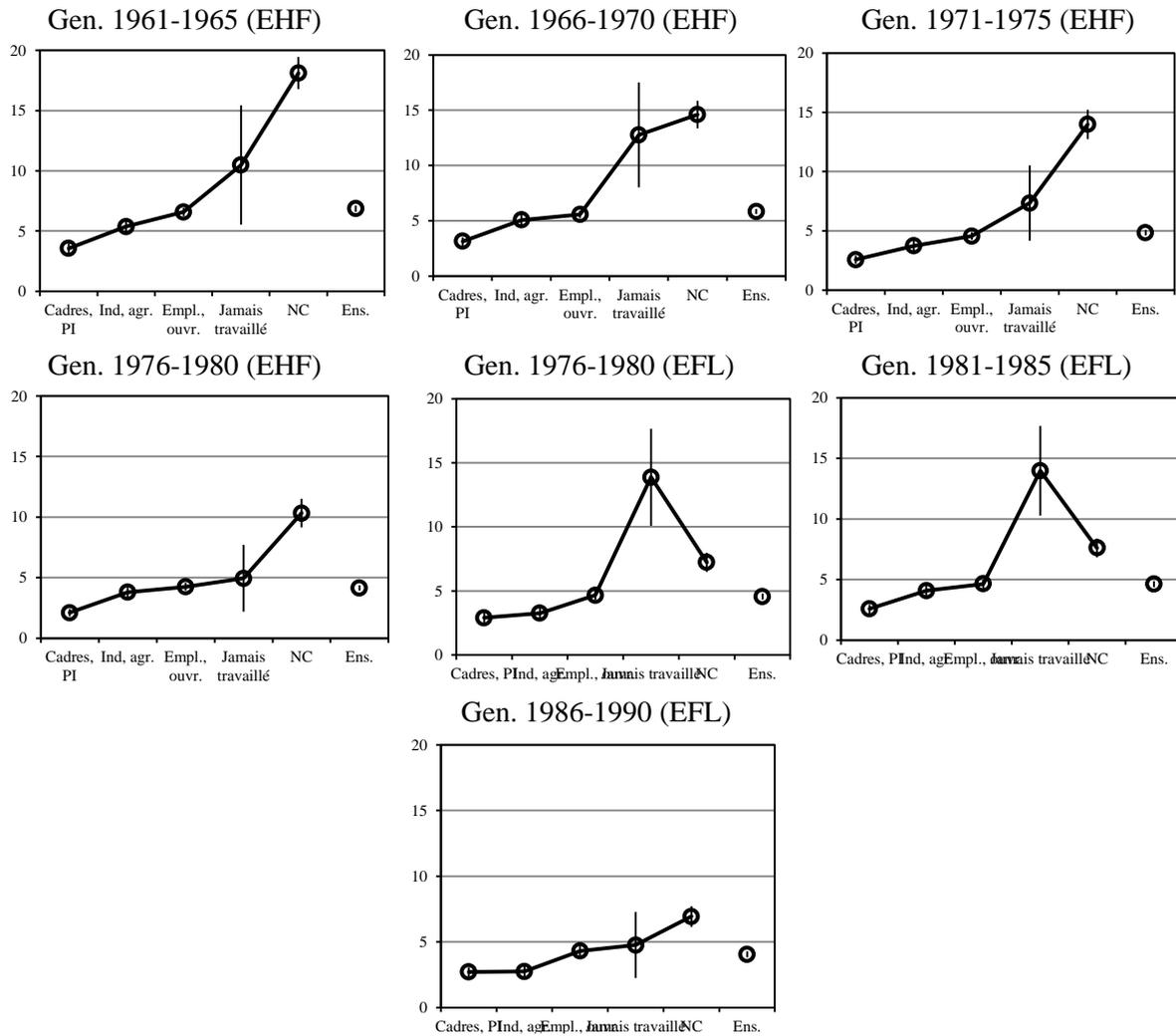
Nous avons utilisé la variable décrivant la CS de la personne de référence selon 42 modalités, (identique dans toutes les enquêtes), que nous avons agrégée comme précédemment.

1.2. Orphelinage selon le sexe et la catégorie socioprofessionnelle du parent soumis au risque de décéder

Dans tous les groupes de générations, le gradient d'orphelinage parmi les adultes qui ont déclaré la profession de leur père est identique (Graphique 1) : l'orphelinage précoce est le moins fréquent lorsque le père était cadre ou profession intermédiaire, et le plus fréquent lorsqu'il était employé ou ouvrier (la différence entre ces deux groupes sociaux est significative dans tous les groupes de générations, mais les agriculteurs et commerçants ne se distinguent significativement de ces deux groupes que dans les générations 1961-1965 et 1971-1975). Lorsque le père n'a jamais travaillé, l'orphelinage paternel précoce est généralement plus fréquent que lorsque le père était actif, mais le nombre de pères dans cette situation étant trop faible pour en tirer une conclusion solide. La différence entre les enfants de père employé ou ouvrier et les enfants de père inactif en termes d'orphelinage n'est significative que dans les générations 1966-1970, 1976-1980 (d'après EFL) et 1981-1985. Enfin, d'après l'enquête EHF, ne pas déclarer (ou mal renseigner) la profession du père est associé à un orphelinage paternel précoce nettement plus élevé que dans les autres situations. Mais cela ne se vérifie pas dans l'enquête EFL, où les adultes qui n'ont pas déclaré la profession de leur père sont plus souvent orphelins que les adultes qui ont déclaré sa profession mais moins souvent que ceux qui ont déclaré que leur père n'a jamais travaillé (sauf dans le groupe de générations le plus récent). La catégorie « profession inconnue » n'a donc pas la même signification en termes d'orphelinage dans les deux enquêtes.

¹⁰ Il peut également s'agir d'un conjoint.

Graphique 1. Proportion d'orphelins de père à 18 ans selon la catégorie socioprofessionnelle du père dans 6 groupes de générations

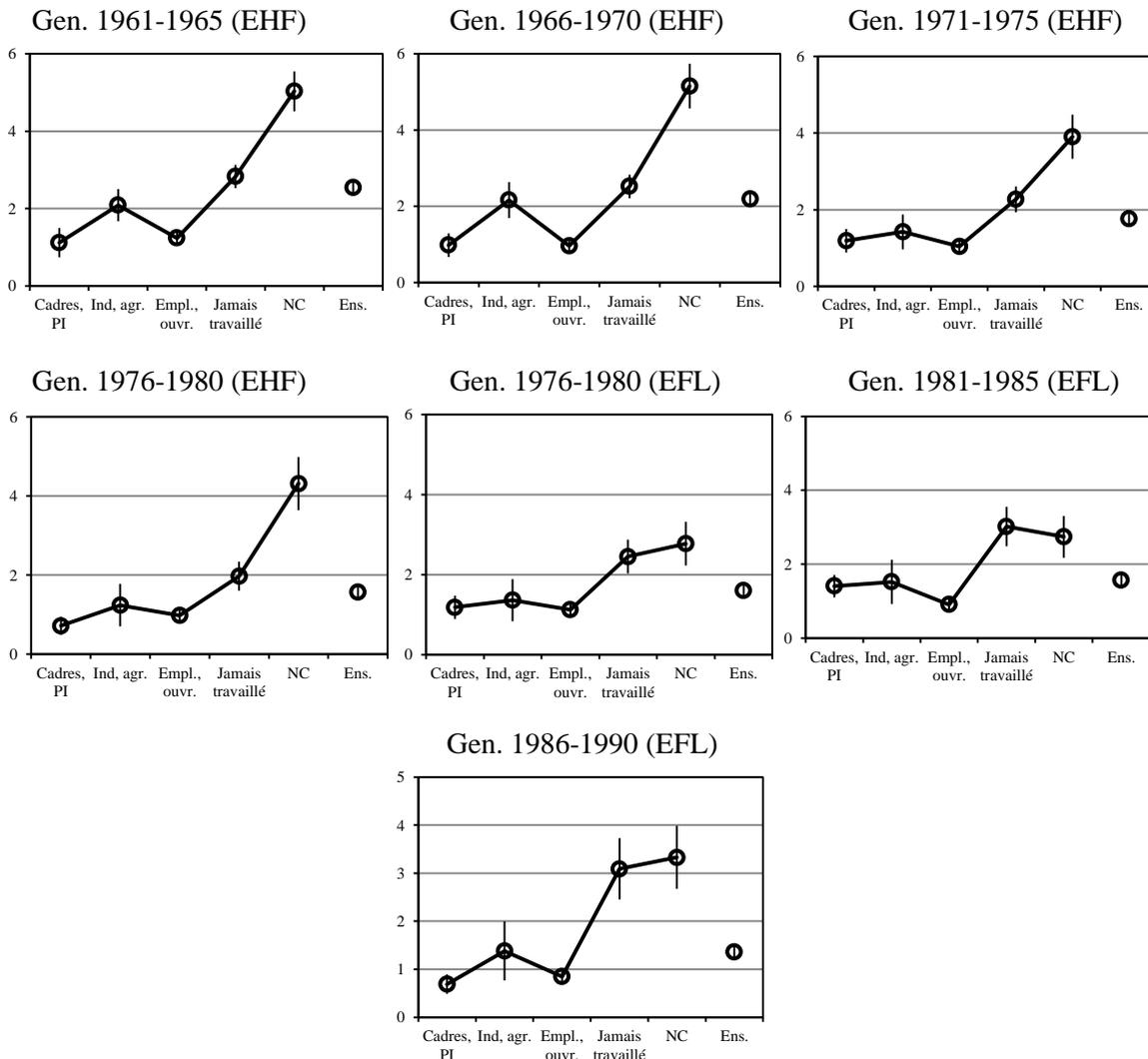


Sources : Enquêtes Famille de 1999 et 2011

En ce qui concerne l'orphelinage maternel, on n'observe très peu de différences entre les trois groupes de mères actives (Graphique 2) : quel que soit le groupe de générations, les mères agricultrices ou commerçantes sont plus souvent décédées avant les 18 ans de l'enquête que les mères cadres, de profession intermédiaire, ouvrières ou employées, mais la différence n'est significative que dans les générations les plus anciennes (1961-1970). Les enfants de mère cadre ou de profession intermédiaire sont aussi souvent orphelins que les enfants de mère ouvrière ou employée (sauf dans les générations 1981-1985 où l'orphelinage maternel précoce est plus fréquent parmi les enfants de mère cadre ou de profession intermédiaire que parmi les enfants de mère ouvrière ou employée, ce qui est en contradiction avec le niveau de la mortalité adulte dans ces deux groupes sociaux). Les adultes dont la mère n'a jamais travaillé et ceux qui n'ont pas déclaré la profession de leur mère sont plus souvent orphelins de mère à 18 ans que les adultes dont la mère était active. Dans l'enquête EHF, ne pas déclarer la profession de la mère est associé à un orphelinage précoce plus élevé que déclarer

que la mère n'a jamais travaillé, mais dans l'enquête EFL ces deux situations ne sont pas différentes en termes de fréquence de l'orphelinage précoce.

Graphique 2. Proportion d'orphelins de mère à 18 ans selon la catégorie socioprofessionnelle de la mère dans 6 groupes de générations



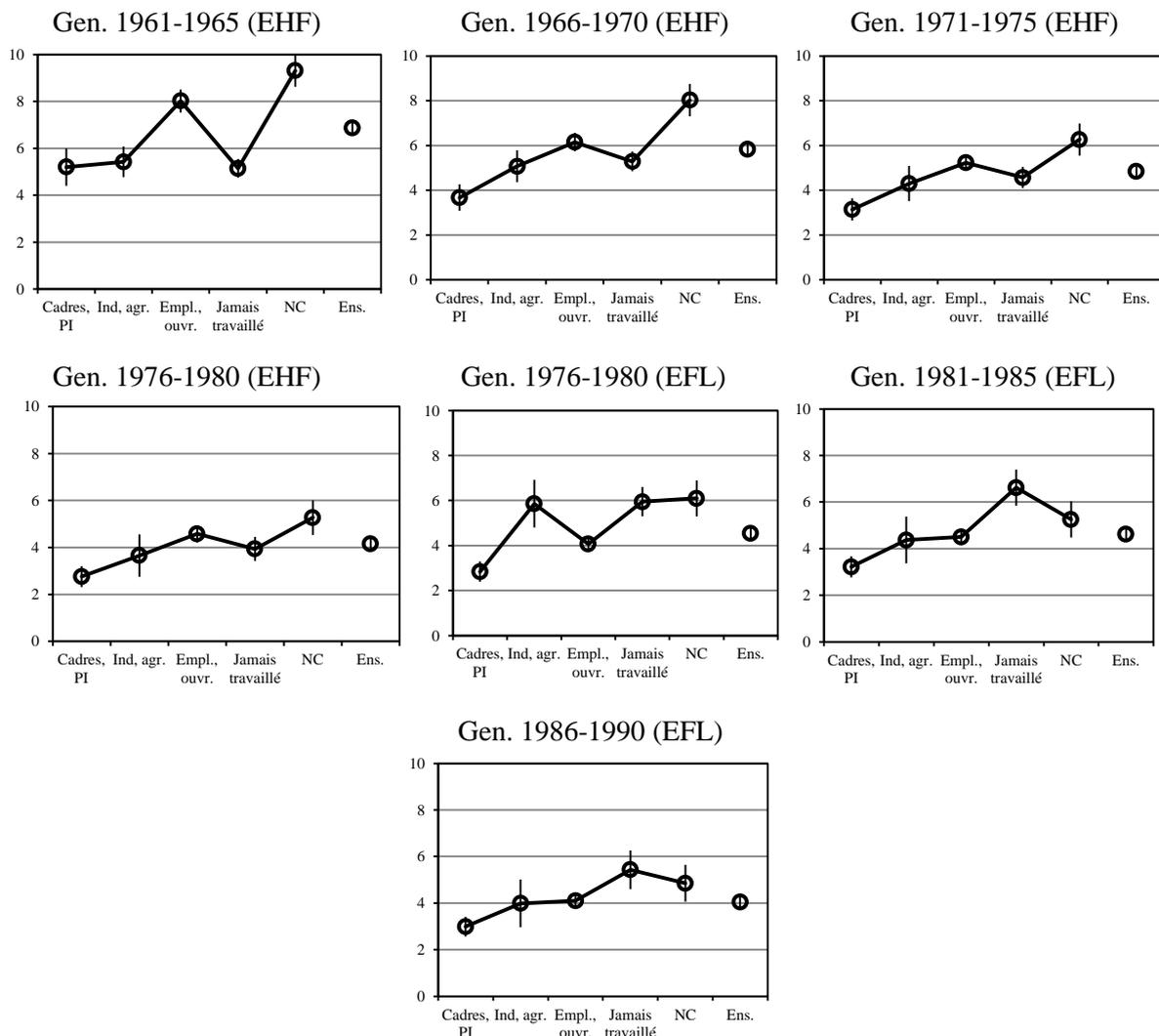
Sources : Enquêtes Famille de 1999 et 2011

1.3. Orphelinage selon le sexe et la catégorie socioprofessionnelle de l'autre parent

Lorsque l'on regarde la proportion d'orphelins de père à 18 ans selon la CS de la mère (Graphique 3), le gradient social d'orphelinage apparaît variable d'un groupe de génération à l'autre. Dans tous les groupes de générations, l'orphelinage paternel précoce est plus important lorsque la mère était employée ou ouvrière que lorsqu'elle était cadre ou de profession intermédiaire. Les enfants de mère agricultrice sont également plus souvent orphelins de père que les enfants de mère cadre ou de profession intermédiaire, mais la différence entre ces deux groupes sociaux n'est pas significative dans tous les groupes de générations. L'inactivité de la mère n'est pas associée à un orphelinage paternel plus élevé pour les générations enquêtées en 1999, alors que pour les générations enquêtées en 2011,

l'orphelinage paternel est plus élevé lorsque la mère était inactive que lorsqu'elle était active et notamment lorsqu'elle était cadre, de profession intermédiaire, employée ou ouvrière. A l'inverse, pour les générations enquêtées en 1999, l'orphelinage paternel précoce est le plus fréquent lorsque l'enquêté n'a pas déclaré la profession de sa mère, ce qui n'est pas le cas pour les générations enquêtées en 2011 (pour lesquelles l'orphelinage est aussi fréquent parmi les adultes qui n'ont pas déclaré la profession de leur mère que parmi les adultes qui ont déclaré que leur mère n'a jamais travaillé).

Graphique 3. Proportion d'orphelins de père à 18 ans selon la catégorie socioprofessionnelle de la mère dans 6 groupes de générations

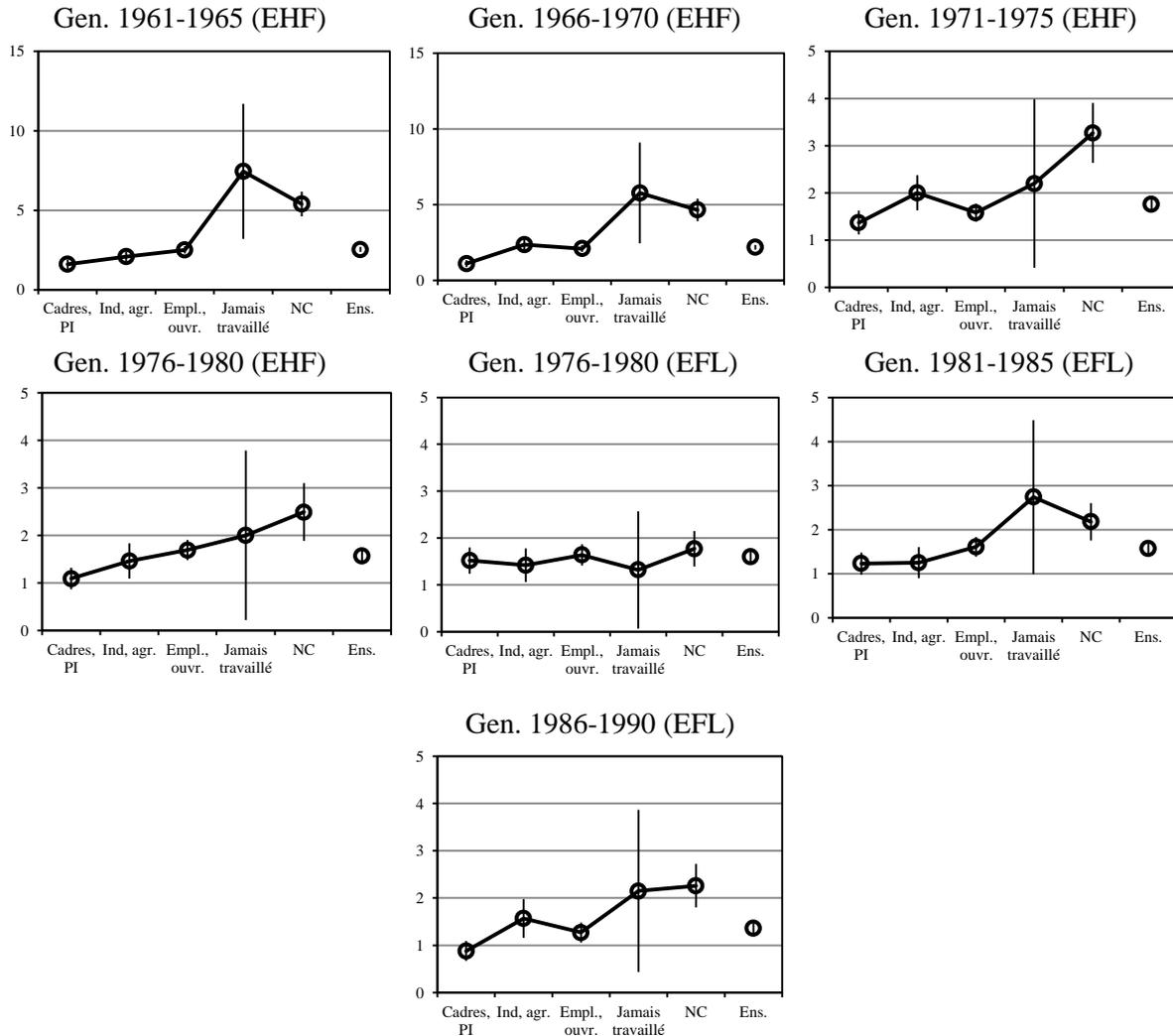


Sources : Enquêtes Famille de 1999 et 2011

Globalement, l'orphelinage maternel est peu différencié selon la profession du père (Graphique 4) : il y a peu de différences significatives d'orphelinage maternel entre les enfants de père agriculteur ou commerçant, cadre ou de profession intermédiaire et employé ou ouvrier. Comme nous l'avons observé précédemment, il est difficile de situer les enfants de pères inactifs par rapport aux enfants de pères actifs puisque l'intervalle de confiance

autour de la proportion d'orphelins de mère parmi les enfants de père inactif est très large. Pour les générations enquêtées dans EHF, lorsque la profession du père n'est pas renseignée, le décès précoce de la mère est plus fréquent que lorsque le père est ou était actif, mais cela n'est pas le cas pour les générations enquêtées dans EFL.

Graphique 4. Proportion d'orphelins de mère à 18 ans selon la catégorie socioprofessionnelle du père dans 6 groupes de générations



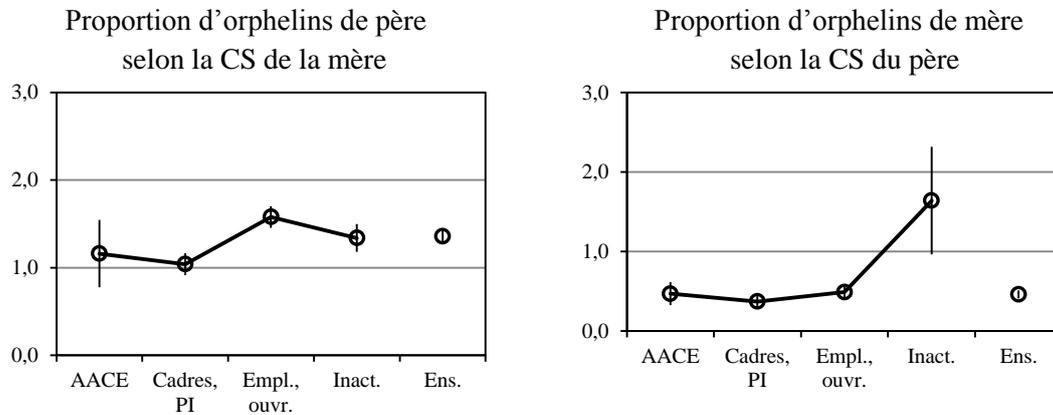
Sources : Enquêtes Famille de 1999 et 2011

1.4. Orphelinage selon le sexe et la catégorie socioprofessionnelle du parent cohabitant

Les enfants qui vivent avec un père actif n'ont pas une probabilité différente d'être orphelin de mère selon la profession de leur père, mais les enfants qui vivent avec un père inactif ont nettement plus souvent perdu leur mère (bien que la proportion d'orphelins reste faible, autour de 1,5%). Les enfants qui vivent avec leur mère ont une probabilité un peu plus élevée d'être orphelins que les enfants qui vivent avec leur père (puisque l'orphelinage paternel est plus fréquent que l'orphelinage maternel), et ce sont les enfants dont la mère est employée ou ouvrière qui ont le plus souvent perdu leur père (l'écart est significatif avec les enfants dont la

mère est cadre ou profession intermédiaire, mais pas avec les enfants dont la mère est agricultrice ou commerçante ni avec ceux dont la mère est inactive). L'inactivité de la mère au moment de l'enquête n'augmente pas la fréquence de l'orphelinage paternel.

Graphique 5. Proportion d'orphelins selon la CS du parent cohabitant

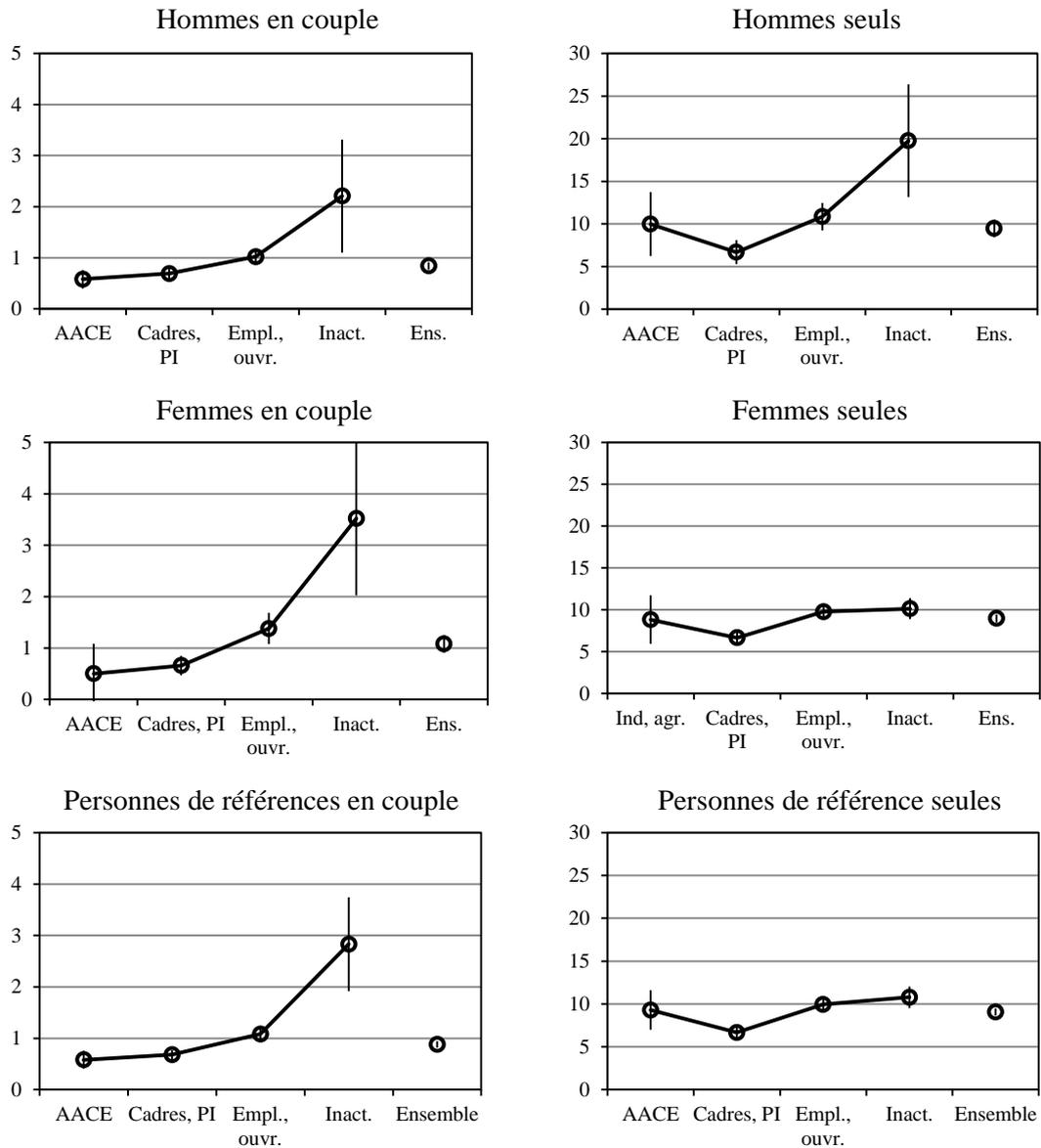


Source : TCM des enquêtes de l'Insee réalisées entre 2004 et 2013

1.5. Orphelinage selon le sexe, la situation de couple et la catégorie socioprofessionnelle de la personne de référence du ménage

La présence d'enfant(s) orphelin(s) est nettement plus fréquente dans les ménages où la personne de référence (homme ou femme) est seule que dans les ménages où la personne de référence est en couple. Lorsque la personne de référence sans conjoint dans le ménage est cadre ou de profession intermédiaire, la présence d'un enfant orphelin est un peu moins fréquente (différence significative avec les employées et ouvrières et avec les inactives mais pas avec les agricultrices et commerçantes). Les hommes référents non en couple et inactifs sont plus souvent à la tête d'un ménage avec enfant(s) orphelin(s) que les hommes non en couple et actifs, ce que l'on n'observe pas chez les femmes référentes. Parmi les personnes de référence en couple, ce sont les inactives qui ont le plus souvent un ou des enfant(s) orphelin(s) dans le ménage, puis les ouvrières et employées.

Graphique 6. Proportion de ménages avec orphelins mineurs selon le sexe, et situation de couple et la catégorie socioprofessionnelle de la personne de référence (%)



Source : TCM des enquêtes de l'Insee réalisées entre 2004 et 2013

CONCLUSION DE LA PREMIERE PARTIE

Synthèse des principaux résultats

L'orphelinage maternel est moins différencié socialement que l'orphelinage paternel, que l'on observe la position sociale du parent au risque de décéder ou celle de l'autre parent : l'orphelinage paternel est plus fréquent parmi les ouvriers ou employés que parmi les cadres et les professions intermédiaires. Le groupe des agriculteurs et artisans est difficile à situer en terme de gradient social d'orphelinage mais il semble que l'orphelinage précoce y est plus élevé que parmi les cadres et profession intermédiaires, et plus faible que parmi les employé·e·s et ouvrier·ère·s.

On observe également que l'orphelinage précoce est plus élevé lorsque les parents n'ont jamais travaillé. Ce résultat est cohérent avec la surmortalité des femmes et des hommes inactifs par rapport aux actifs, mais il pourrait être en partie « artificiel ». En effet, dans les enquêtes *Famille*, le lien entre l'inactivité déclarée du parent et son décès avant l'âge de 18 ans n'est pas à sens unique. Les adultes qui étaient orphelins à 18 ans déclarent plus souvent que leur parent n'a jamais travaillé, ou bien ne déclarent pas la profession de leur parent. Dans une certaine mesure, la qualité de la réponse sur la profession du parent pourrait être altérée lorsque le parent est décédé précocement, en raison du refus ou de l'impossibilité d'indiquer la profession. De plus, les parents qui sont décédés précocement ont eu moins de temps pour travailler au moins une fois que les parents qui sont décédés plus tard ou qui sont toujours vivants au moment de l'enquête. Dans le TCM, au contraire, l'inactivité pourrait être moins fréquente parmi les parents veufs vivant avec leur(s) enfant(s) orphelin(s) puisque les parents veufs, notamment les mères veuves (lorsqu'elles ne se sont pas remises en couple), sont soumis à une plus forte contrainte de travail que les parents en couple. On observe en effet que les mères inactives au moment de l'enquête ne vivent pas plus souvent avec un enfant orphelin que les mères actives.

Pour aller plus loin

L'analyse des différences sociales d'orphelinage sera approfondie dans la suite de notre travail, dans deux directions.

D'une part, nous affinerons les catégories utilisées dans ce rapport, en distinguant notamment les ouvrier·ère·s et employé·e·s qualifié·e·s des ouvrier·ère·s et employé·e·s non qualifié·e·s. En effet, cette catégorie socioprofessionnelle concentre près de la moitié des pères et des mères des enfants mineurs, or le niveau de qualification des professions exercées par ces pères et mères pourrait être un facteur d'hétérogénéité en termes de risque de décès précoce à l'intérieure de cette catégorie. Nous distinguerons également les cadres des professions intermédiaires, dans la mesure où les effectifs le permettent. Enfin, à partir des enquêtes *Famille*, nous croiserons les catégories socioprofessionnelles du père et de la mère. En effet, au sein d'un couple, une même position sociale pour la mère pourrait être associée à un risque de mortalité précoce différent selon la profession social du père, et inversement.

D'autre part, nous réaliserons des régressions logistiques en introduisant des variables de contrôle telles que l'âge des enfants, le rang dans la fratrie ou la différence d'âge entre les enfants et leur parent, afin de faire la part de ce qui relève des différences sociales de mortalité et ce qui relève des différences du calendrier de la fécondité pour expliquer différentiel social d'orphelinage.

2. DESCRIPTION DES FAMILLES DES ORPHELINS MINEURS

Cette seconde partie vise à décrire la composition des ménages des orphelins mineurs. Dans quels types de ménage vivent-ils ? Quelle est la taille moyenne de ces ménages ? Quelle est la part des enfants orphelins qui vivent avec leur parent survivant, leurs frères et sœurs ? Quelle est la part de ceux qui vivent avec un beau-père ou une belle-mère, des demi-frères et sœurs ou des quasi-frères et sœurs¹¹ ? Avec qui vivent les orphelins doubles ?

Nous comparons la situation familiale des enfants qui ont vécu la rupture du couple parental et qui vivent dans un logement dans lequel un parent et un seul est présent, selon la raison de l'absence de l'autre parent (décès ou séparation volontaire) et le sexe du parent présent. Quelle que soit la raison de l'absence d'un parent, l'absence du père est toujours plus fréquente que celle de la mère. En cas de séparation volontaire, c'est la mère qui est le plus souvent la gardienne principale des enfants (Eydoux et Letablier, 2007), et l'orphelinage est le plus souvent un orphelinage paternel parce que les hommes meurent plus à un âge donné que les femmes et qu'ils ont leurs enfants un peu plus tard en moyenne.

2.1. Méthodologie

Nous avons utilisé les données du TCM de 11 enquêtes réalisées par l'Insee entre 2006 et 2013¹². À partir de deux variables qui renseignent sur la présence du père et de la mère dans le logement, nous avons distingué six types de « configuration parentale » :

- (1) les enfants vivant avec leurs deux parents ;
- (2) les enfants vivant avec leur père, dont la mère vit dans un autre logement ;
- (3) les enfants vivant avec leur mère, dont le père vit dans un autre logement ;
- (4) les orphelins de mère vivant avec leur père ;
- (5) les orphelins de père vivant avec leur mère ;
- (6) les enfants qui ne vivent avec aucun parent.

Nous avons exclu les enfants dont le père ou la mère est inconnu·e¹³ et ceux dont l'information sur l'existence du père ou de la mère est manquante : cette situation est rare (0,4% des enfants) mais elle est aussi fréquente que le décès de la mère.

Les enfants qui ne vivent avec aucun parent peuvent être des orphelins doubles, des orphelins simples qui ne vivent pas avec leur parent survivant ou des enfants dont les deux parents vivent dans un autre logement. Les enfants mineurs qui ne vivent avec aucun parent sont trop peu nombreux dans les enquêtes pour pouvoir distinguer ces trois situations (N=658, dont 92

¹¹ Les quasi-frères et sœurs sont des enfants élevés dans le même foyer mais qui n'ont pas de parent en commun : c'est notamment le cas des enfants issus des unions précédentes de chaque conjoint, lors d'une remise en couple.

¹² Nous disposons d'un plus grand nombre d'enquêtes mais la matrice des liens entre tous les habitants du logement n'est pas présente dans tous les fichiers diffusés au réseau Quételet.

¹³ Plus de huit enfants mineurs sur dix dont le père est inconnu vivent avec leur mère. Il s'agit d'une situation d'absence parentale distincte à la fois d'un décès et de la séparation volontaire, et l'effectif d'enfants concernés permettrait d'en faire une catégorie à part entière (N=232 enfants de père inconnu qui vivent avec leur mère). Mais il s'agit presque exclusivement d'une situation d'absence paternelle, puisque seuls 7 enfants enquêtés ont une mère inconnue, dont 6 ont également un père inconnu (la modalité « inconnue » est donc encore plus rare que la non-réponse à la question sur la présence de la mère). De plus, la modalité « inconnu·e » n'existe pas dans les enquêtes les plus anciennes puisqu'elle a été rajoutée en 2006.

orphelins simples et 24 orphelins doubles). 3,6% des orphelins simples et 0,6% des enfants qui ne sont pas orphelins ne vivent avec aucun parent.

La principale limite de ces données est que l'on ne connaît pas la date du décès et qu'il est donc impossible de prendre en compte l'ancienneté de l'orphelinage. On peut seulement tenir compte de l'âge de l'enfant. Les enfants mineurs orphelins sont plus âgés en moyenne : ils ont environ quatre ans de plus que les enfants qui vivent avec leurs deux parents, et deux ans de plus que les enfants de parents séparés. En effet la rupture par décès intervient plus tard en moyenne que la rupture par séparation volontaire (Algava, 2005).

Tableau 2. Répartition des enfants selon leur situation familiale

Situation familiale de l'enfant	Proportion	Effectif d'enfants	Age moyen des enfants
Vit avec ses deux parents	77,8	70 507	8,1
Vit avec sa mère, père vit ailleurs	15,6	15 563	10,1
Vit avec son père, mère vit ailleurs	3,9	3 371	10,7
Vit avec sa mère, père décédé	1,3	1 252	12,4
Vit avec son père, mère décédée	0,4	346	12,4
Ne vit avec aucun parent	0,7	658	12,0
Autre situation ¹	0,4	351	10,5
Total	100	92 048	

Source : TCM des enquêtes réalisées par l'Insee entre 2005 et 2013

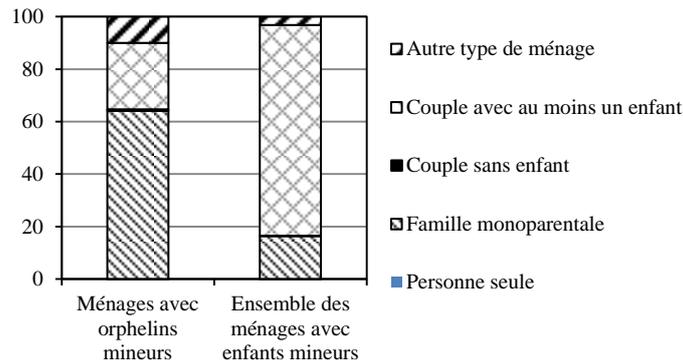
(1) Père ou mère inconnue, information manquante sur l'un des parents ou les deux.

Hormis les variables sur la présence du père et de la mère dans le logement, plusieurs variables renseignent sur la composition des familles des orphelins : nombre d'habitants du ménage ; type de ménage ; matrice des liens entre tous les habitants du ménage (qui indiquent la nature du lien entre l'enfant et chaque personne du ménage). La matrice des liens permet d'observer les liens de parenté suivants : conjoint ; parent/enfant ; beau-parent/bel-enfant ; grand-parent/ petit-enfant ; frère ou sœur. Elle ne permet pas de différencier les frères et sœurs des demi-frères et sœurs, ni d'observer les quasi-frères et sœurs ou les membres de la famille élargie tels que oncles, tantes, neveux, nièces, cousins, cousines.

2.2. Type de ménage et taille du ménage

Les ménages avec au moins un enfant mineur orphelin représentent 2,2% de l'ensemble des ménages avec enfants mineurs, dont 30% comprennent plusieurs enfants orphelins. Les ménages avec enfants orphelins sont un peu plus petits que l'ensemble des ménages : 3,4 personnes en moyenne, contre 3,8 pour l'ensemble des ménages avec enfants mineurs. Près des deux-tiers des ménages avec enfant(s) mineur(s) orphelin(s) sont des familles monoparentales, et un quart sont des familles recomposées (par construction, les familles de type « couple avec enfant » dans lesquelles au moins un des enfants est orphelin sont des familles recomposées, ce qui n'exclut pas la présence d'enfants nés de la nouvelle union et vivant avec leurs deux parents). Enfin, près d'un ménage sur dix est un ménage complexe : cette situation est donc trois fois plus fréquente qu'en l'absence d'enfant orphelin dans le ménage (Graphique 7).

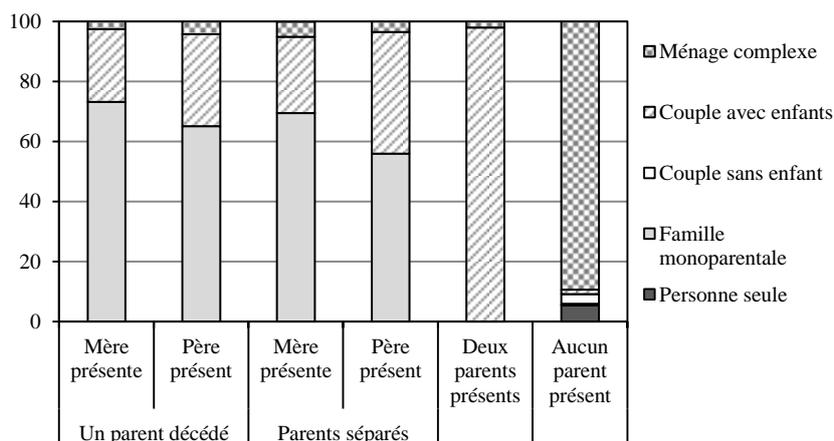
Graphique 7. Répartition des ménages avec enfants orphelins et des ménages sans enfants orphelins selon le type de ménage



Source : TCM des enquêtes réalisées par l'Insee entre 2005 et 2013
 Champ : Ménages avec enfants mineurs

Les enfants qui vivent avec leur père, que la mère soit décédée ou non, vivent plus souvent dans un ménage de type « couple avec enfants » que les enfants qui vivent avec leur mère, mais les orphelins de mère vivent un peu plus souvent en famille monoparentale que les enfants de parent séparés qui vivent avec leur père (Graphique 8). Par construction, les enfants qui vivent avec leurs deux parents et ceux qui ne vivent avec aucun parent forment des groupes très homogènes du point de vue du type de ménage : presque tous les enfants qui vivent avec leurs deux parents sont dans un ménage de type « couple avec enfant » ; et près de 90% de ceux qui ne vivent avec aucun parent sont dans un ménage complexe (puisqu'ils vivent avec un adulte (ou plusieurs) qui n'est ni un parent ni un conjoint du parent). Environ 5% vivent seuls et le reste vit en couple ou en tant qu'adulte dans une famille : il s'agit donc d'enfants presque majeurs qui ont déjà décohabité et fondé leur propre famille.

Graphique 8. Répartition des enfants selon le type de ménage et la configuration parentale



Source : TCM des enquêtes réalisées par l'Insee entre 2005 et 2013
 Champ : enfants mineurs

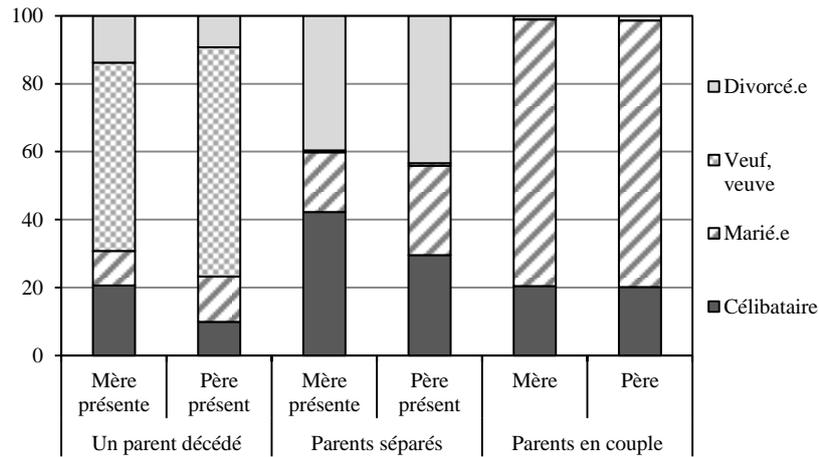
2.3. Parents et beaux-parents

Deux orphelins de mère sur trois et un peu plus de la moitié des orphelins de père ont un parent qui est veuf à l'état-civil (Graphique 9). Cette situation est très rare pour les enfants qui ne sont pas orphelins. Environ 10% des orphelins ont un parent marié. Le remariage du parent est plus fréquent pour les enfants dont les parents sont séparés que pour les orphelins : parmi les enfants de parents séparés, un quart des enfants qui vivent avec leur père et un peu moins de 20% des enfants qui vivent avec leur mère vivent avec un parent marié. Les orphelins qui vivent avec leur parent survivant ont également moins souvent un parent célibataire, ce qui signifie qu'au moment de la rupture, les orphelins vivaient plus souvent avec deux parents mariés que les enfants de parents séparés. Enfin, 9% des orphelins de mère et 14% des orphelins de père ont un parent divorcé : le décès de leur parent est donc survenu après une rupture par divorce (une autre hypothèse est que suite à la rupture par décès, le parent survivant s'est remarié et puis a divorcé, mais cette situation est probablement rare).

Les enfants orphelins sont un peu plus âgés en moyenne que les autres enfants mineurs, et leurs parents sont plus âgés également : un peu moins de 20% des orphelins de mère et 30% des orphelins de père ont un parent âgé de moins de 40 ans (Graphique 10). Avoir un parent âgé de plus de 55 ans est une situation rare, mais qui concerne près d'un orphelin de mère sur six. D'une part les ruptures par décès interviennent plus tard que les ruptures par séparation volontaire (Algava, 2005), d'autre part, à un âge donné, les enfants dont le père est plus âgé ont plus de chance de le voir décéder (et de même pour la mère).

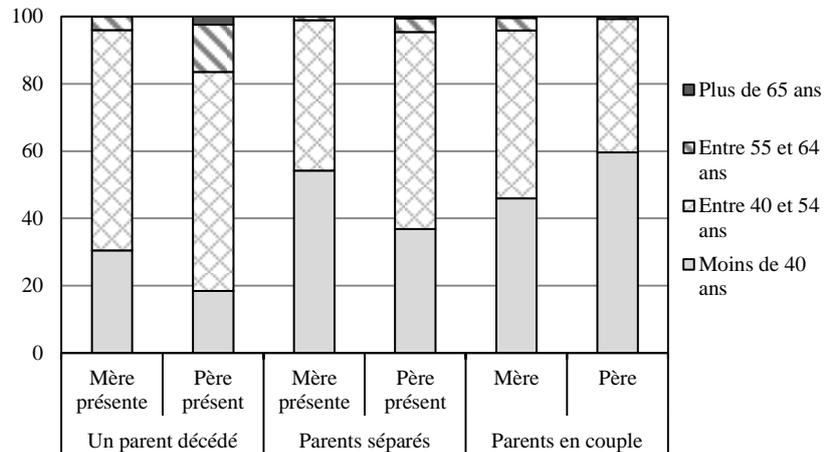
Un quart des enfants qui vivent avec leur mère vivent avec un beau-père, que le père soit décédé ou qu'il vive ailleurs (Graphique 11). Les mères séparées ou veuves vivent moins souvent en couple que les pères : en effet, les hommes se remettent en couple plus souvent et plus rapidement que les femmes après une rupture (Volhuer, 2012). Lorsque les enfants vivent avec leur père, ils vivent plus souvent avec une belle-mère si les parents sont séparés que si la mère est décédée. Cet écart pourrait s'expliquer par un effet d'ancienneté de la rupture : si les ruptures par décès sont plus récentes en moyenne que les ruptures par séparation volontaire, les pères veufs ont eu moins de temps pour se remettre en couple que les pères séparés. Par ailleurs, 6% des enfants qui ne vivent avec aucun parent vivent avec un beau-père ou une belle-mère. Il s'agit donc de l'ancien conjoint du dernier parent avec lequel ils ont vécu.

Graphique 9. Etat matrimonial du père et de la mère selon la configuration parentale



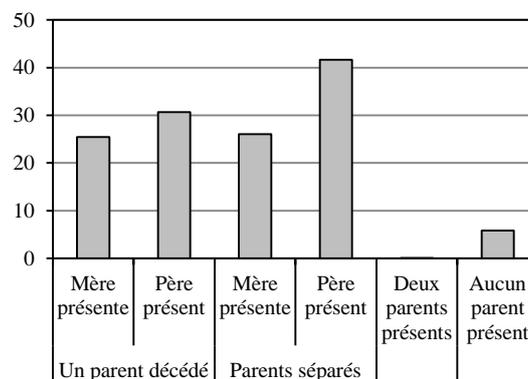
Source : TCM des enquêtes réalisées par l'Insee entre 2005 et 2013

Graphique 10. Age du père et de la mère selon la configuration parentale



Source : TCM des enquêtes réalisées par l'Insee entre 2005 et 2013

Graphique 11. Proportion d'enfants qui vivent avec un beau-parent

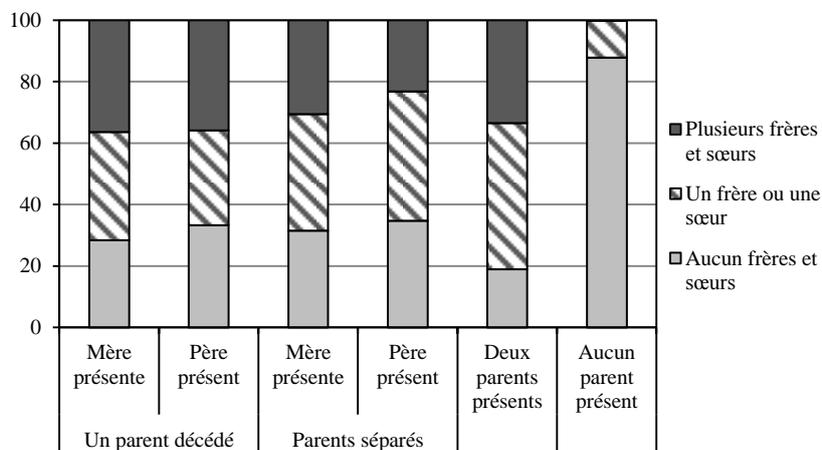


Source : TCM des enquêtes réalisées par l'Insee entre 2005 et 2013

2.4. Frères et sœurs dans le logement

Un peu plus d'un tiers des enfants orphelins de père ou de mère vivent avec plusieurs frères et sœurs dans le ménage, soit à peu près autant que les enfants qui vivent avec leurs deux parents. Les enfants orphelins vivent par contre plus souvent sans frère ou sœur dans le logement que les enfants qui vivent avec leurs deux parents. Les enfants dont les parents sont séparés, et notamment ceux qui vivent avec leur père, ont des fratries un peu plus réduites en moyenne. Les enfants qui ne vivent avec aucun parent sont dans une situation très différente puisque presque 90% d'entre eux ne vivent avec aucun frère ou sœur dans le ménage (soit ils sont majoritairement enfants uniques, soit ils ont été séparés de leurs frères et sœurs lorsqu'ils ont été séparés de leurs parents ou les frères et sœurs plus âgés habitent déjà dans un logement indépendant).

Graphique 12. Taille de la fratrie selon la configuration parentale



Source : TCM des enquêtes réalisées par l'Insee entre 2005 et 2013

2.5. Autres liens familiaux et non-familiaux

Les enfants mineurs peuvent résider avec des personnes autres que les membres du noyau familial (parents, beaux-parents, frères et sœurs). Les données utilisées nous permettent d'observer trois autres types de liens : grand-parent, autre membre de la famille ou autre personne qui n'est pas de la famille¹⁴. Nous ne nous sommes pas intéressés à la situation où un mineur cohabite avec son conjoint ou ses enfants : cette situation est très rare avant 18 ans¹⁵ et elle concerne que les mineurs les plus âgés (15 à 17 ans).

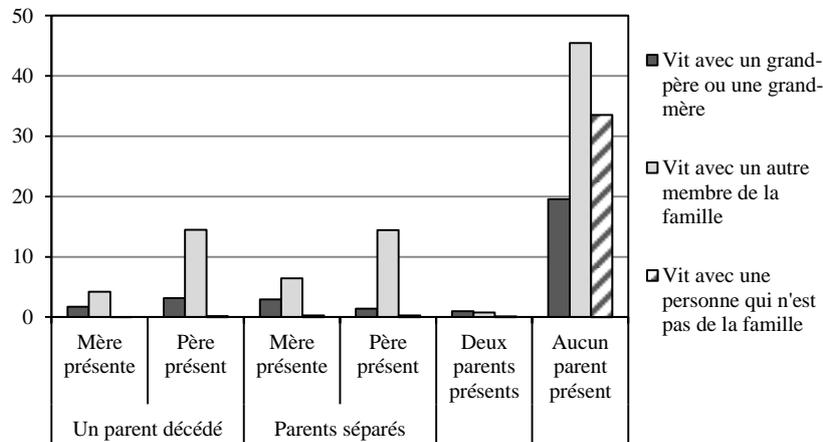
Les enfants qui ne résident pas avec leurs parents vivent fréquemment avec un grand-parent (20%), un autre membre de la famille (45%) ou une personne qui n'est pas de la famille (33%) (Graphique 13). Les autres membres de la famille pourraient être des beaux-parents

¹⁴ Nous avons regroupé les modalités « autre lien familial » et « lien familial indéterminé » sous la dénomination « autre membre de la famille » : il s'agit très majoritairement de liens dits indéterminés. Donc vraisemblablement, ces personnes sont rarement des membres de la famille élargie tels que des oncles, tantes, cousin.e.s. Nous avons également regroupé les modalités « ami » et « autre lien non familial » sous la dénomination « autre personne qui n'est pas de la famille » : il s'agit très majoritairement d'autres liens non familiaux.

¹⁵ Moins de 1% des mineurs qui cohabitent avec un ou deux parents et 5% des mineurs qui ne cohabitent plus avec leurs parents vivent avec leurs conjoint et/ou leurs enfants.

dont le statut est devenu flou après le départ ou le décès du dernier parent avec lequel ils ont vécu. Les personnes qui ne font pas partie de la famille pourraient être des amis de la famille, des membres d'une famille d'accueil, des parrains ou marraines.

Graphique 13. Proportion d'enfants qui vivent avec une autre personne



Source : TCM des enquêtes réalisées par l'Insee entre 2005 et 2013

Cohabiter avec une personne qui ne fait pas partie du noyau familial est une situation très rare pour les enfants qui habitent avec leurs deux parents, mais aussi pour les enfants qui habitent avec un seul parent, quelle que soit la modalité de la rupture. La présence d'une personne avec laquelle ils n'ont pas de lien familial concerne moins de 0,3% des enfants, et la présence d'au moins un grand-parent concerne 1 à 3% des enfants selon la configuration parentale.

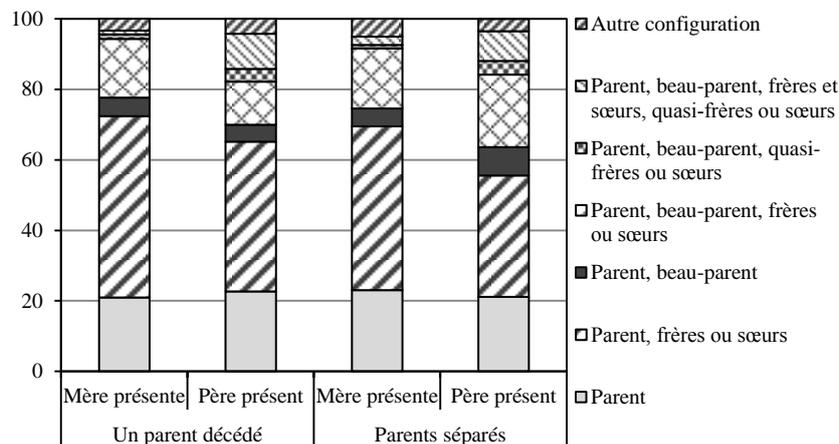
On observe cependant que la cohabitation avec une personne de la famille autre qu'un parent, grand-parent, beau-parent, frère ou sœur n'est pas rare pour les enfants qui vivent avec un seul parent et notamment ceux qui vivent avec leur père (près de 15%). Or, parmi les enfants qui cohabitent avec un autre membre de la famille, neuf enfants sur dix vivent avec leur père vivent aussi avec une belle-mère, et 60 à 70% des enfants vivant avec leur mère vivent aussi avec un beau-père. Nous avons donc fait l'hypothèse que ces personnes qui sont caractérisées comme « lien familial indéterminé » ou « autre lien familial » sont en très grande majorité des enfants du nouveau conjoint, c'est-à-dire des quasi-frères et sœurs de l'enfant, qui n'ont pas été inclus parmi les frères et sœurs. Cette hypothèse est très vraisemblable : lorsqu'il y a un parent et un beau-parent dans le ménage, 96% des personnes dont le lien à l'enfant est un « autre lien familial » ou un « lien familial indéterminé » sont des enfants ou des beaux-enfants de la personne de référence, et 98% ont moins de 25 ans. Or, les quasi-frères et sœurs font partie de la famille recomposée au même titre que les frères et sœurs et demi-frères et sœurs : il ne s'agit donc pas de situations dans lesquels les enfants vivent dans un ménage complexe.

2.6. Différents types de familles

Nous avons défini six types de famille selon que les enfants qui vivent avec un seul parent vivent aussi avec des frères et sœurs, un beau-père ou une belle-mère, des quasi-frères et sœurs ou d'autres membres de la famille :

- (1) un parent
- (2) un parent et des frères et sœurs (au moins un frère ou une sœur)
- (3) un parent et un beau-parent, sans frère ni sœur (ni quasi-frère et sœur)
- (4) un parent, un beau-parent et des frères et sœurs (mais pas de quasi-frère et sœur)
- (5) un parent, un beau-parent et des quasi-frères et sœurs (au moins un enfant du beau-parent, sans frères et sœurs)¹⁶
- (5) un parent, un beau-parent, frères et sœurs, quasi-frères et sœurs¹⁷
- (6) autre configuration (présence d'au moins une personne autre qu'un parent, beau-parent, frère ou sœur, quasi-frère ou sœur)¹⁸.

Graphique 14. Répartition des enfants selon le type de famille



Source : TCM des enquêtes réalisées par l'Insee entre 2005 et 2013

Quels que soient la raison de l'absence d'un parent (décès ou séparation) et le sexe du parent présent, un peu plus de 20% des enfants mineurs qui vivent avec un seul parent vivent dans un ménage constitué seulement d'eux-mêmes et de ce parent. Environ la moitié des enfants qui vivent avec leur mère vivent dans une famille monoparentale avec plusieurs enfants. Cela est moins fréquent pour les enfants qui vivent avec leur père puisque les pères vivent plus souvent avec une conjointe dans le logement. Habiter avec un parent et un beau-parent, sans frère ni sœur dans le logement est peu fréquent pour les orphelins comme pour les enfants de parent séparés (5 à 8% des enfants) : il est plus courant d'habiter avec un beau-parent et des frères et sœurs ou des quasi-frères et sœurs. La présence des quasi-frères et sœurs est plus

¹⁶ Sont inclus dans cette configuration tous les ménages avec un parent, un beau-parent et une ou plusieurs personnes dont le lien à l'enfant est « autre lien familial » ou « lien familial indéterminé » et dont le lien à la personne de référence est « enfant » ou « bel-enfant ». Si au moins une personne qui est un « autre membre de la famille » par rapport à l'enfant n'est ni enfant ni bel-enfant de la personne de référence, le ménage est classé dans « autre configuration ». Ce dernier cas concerne une petite minorité des ménages de type « parent + beau-parent + autre(s) membre(s) de la famille ».

¹⁷ La présence de quasi-frères et sœurs est déterminée de la même façon.

¹⁸ Les enfants qui cohabitent avec leur conjoint ou leurs propres enfants ont été exclus. Ces autres personnes peuvent donc être des grands-parents, d'autres membres de la famille ou des personnes sans lien familial.

fréquente lorsque les enfants vivent avec leur père, puisque la probabilité est plus grande pour que l'homme vive avec les enfants de sa nouvelle conjointe plutôt que l'inverse (femme vivant avec les enfants de son nouveau conjoint). Enfin, 3 à 5% des enfants vivent avec une personne qui ne fait pas partie du noyau familial d'une famille monoparentale ou recomposée. Pour les enfants qui vivent avec leur mère, cette dernière configuration est un peu plus courante que la présence de quasi-frères et sœurs dans le ménage.

CONCLUSION DE LA SECONDE PARTIE

Principaux résultats

La majorité des enfants qui vivent avec un seul parent vivent dans une famille monoparentale : environ les deux tiers d'entre eux ont au moins un frère ou une sœur dans le ménage et le reste vit dans une famille constituée seulement d'eux-mêmes et de leur parent. Les enfants qui ne vivent pas dans une famille monoparentale vivent presque tous dans une famille recomposée : cette recomposition se traduit par la présence du beau-père dans le logement lorsque les enfants vivent avec leur mère, et par la présence de la belle-mère et assez fréquemment de ses enfants lorsque les enfants vivent leur père. Les enfants qui vivent avec un seul parent vivent très rarement dans un ménage complexe.

Le sexe du parent absent apparaît donc plus déterminant que la modalité de rupture : la composition des familles des orphelins de père sont plus proches de celles des enfants dont le père vit ailleurs que de celles des orphelins de mère. On note cependant des différences entre les familles des orphelins de mère et les familles des enfants dont la mère vit ailleurs, puisque la remise en couple du père et la présence de quasi-frères et sœurs dans le logement est plus fréquente lorsque les parents sont séparés que lorsque la mère est décédée. De plus, les parents des enfants orphelins sont un peu plus âgés en moyenne que les parents séparés, et ils sont majoritairement veufs ou veuves à l'état-civil, tandis que les parents séparés sont le plus souvent divorcés, mais aussi plus souvent célibataires ou mariés.

Pour aller plus loin

Dans de prochaines analyses, nous prendrons en compte d'autres variables qui peuvent influencer la recomposition de la famille suite à une rupture conjugale, en particulier l'âge de l'enfant, l'âge du parent et la position sociale du parent, afin de mettre en évidence l'effet propre de la modalité de rupture du couple parental sur les recompositions familiales ultérieures.

BIBLIOGRAPHIE

ALGAVA Elisabeth, 2005, « Les familles monoparentales : des caractéristiques liées à leur histoire matrimonial », in *Histoires de familles, histoires familiales : les résultats de l'enquête Famille de 1999*, Ined, Cahiers, p. 251-271.

BLANPAIN Nathalie, 2011, « L'espérance de vie s'accroît, les inégalités sociales face à la mort demeurent », *Insee première*, 1372, p. 4.

BOUHIA Rachid, 2007, « Les personnes en couple vivent plus longtemps », *Insee première*, 1155, p. 4.

DAVIE Emilie, **MAZUY** Magali, 2010, « Fécondité et niveau d'étude des femmes en France à partir des enquêtes annuelles du recensement », *Population*, 65(3), p. 475-512.

FLAMMANT Cécile, **PENNEC** Sophie, **TOULEMON** Laurent, 2015a, « Définir, compter, caractériser les orphelins : revue de la littérature existante », Rapport pour la Fondation d'entreprise Ocirp, 1, Institut national d'études démographiques.

FLAMMANT Cécile, **PENNEC** Sophie, **TOULEMON** Laurent, 2015b, « Estimation de l'orphelinage précoce à partir d'enquêtes en population générale », Rapport pour la Fondation d'entreprise Ocirp, 2, Institut national d'études démographiques.

ROBERT-BOBEE Isabelle, **MONTEIL** Christian, 2006, « Différentiels sociaux et familiaux de mortalité aux âges actifs : quelles différences entre les femmes et les hommes ? », *Economie et statistiques*, 398-399, p. 11-31.

THIERRY Xavier, 1999, « Risques de mortalité et de surmortalité au cours des dix premières années de veuvage », *Population*, 54(2), p. 177-204.

VALKONEN Tapani, 2002, « Les inégalités sociales devant la mort », in *Démographie : Analyse et Synthèse. III. Les déterminants de la mortalité*, Ined, p. 351-372.

VOLHUER Marie, 2012, « Le veuvage précoce : un bouleversement conjugal, familial et matériel », *Etudes et résultats*, 806, p. 8.

ANNEXES

Annexe 1. Répartition des adultes selon la catégorie socioprofessionnelle du père et de la mère dans 6 groupes de générations

		Effectifs		Répartition	
		CS de la mère	CS du père	CS de la mère	CS du père
1961-1965 (EHF)	Agri,artisans	11,1	20,4	4 607	8 034
	Cadres et PI	8,4	20,3	2 962	7 432
	Ouvriers, employés	30,6	49,3	11 733	19 031
	Inactifs	30,7	0,4	11 664	147
	Non renseignée	19,2	9,6	6 880	3 202
	Ensemble	100,0	100,0	37 846	37 846
1966-1970 (EHF)	Agri,artisans	9,6	18,9	3 658	6 967
	Cadres et PI	11,4	23,0	3 837	7 969
	Ouvriers, employés	35,2	47,8	12 989	17 691
	Inactifs	27,3	0,5	9 944	190
	Non renseignée	16,4	9,8	5 492	3 103
	Ensemble	100,0	100,0	35 920	35 920
1971-1975 (EHF)	Agri,artisans	7,3	15,9	2 582	5 446
	Cadres et PI	15,3	26,4	4 738	8 300
	Ouvriers, employés	41,2	47,3	14 179	16 312
	Inactifs	22,5	0,8	7 469	259
	Non renseignée	13,8	9,7	4 378	3 029
	Ensemble	100,0	100,0	33 346	33 346
1976-1980 (EHF)	Agri,artisans	5,6	13,9	1 655	4 045
	Cadres et PI	19,0	28,7	5 226	7 972
	Ouvriers, employés	43,2	47,2	12 718	13 870
	Inactifs	19,4	0,9	5 530	237
	Non renseignée	12,9	9,4	3 527	2 532
	Ensemble	100,0	100,0	28 656	28 656
1976-1980 (EFL)	Agri,artisans	6,1	14,3	1 875	4 237
	Cadres et PI	18,6	25,6	5 328	7 369
	Ouvriers, employés	44,2	42,0	13 215	12 412
	Inactifs	18,4	1,2	5 082	319
	Non renseignée	12,7	17,0	3 472	4 635
	Ensemble	100,0	100,0	28 972	28 972
1981-1985 (EFL)	Agri,artisans	5,3	13,2	1 596	3 848
	Cadres et PI	20,9	26,8	5 839	7 517
	Ouvriers, employés	47,5	42,2	13 857	12 130
	Inactifs	14,4	1,3	3 902	336
	Non renseignée	11,9	16,6	3 177	4 540
	Ensemble	100,0	100,0	28 371	28 371
1986-1990 (EFL)	Agri,artisans	4,7	13,0	1 393	3 569
	Cadres et PI	24,3	29,4	6 354	7 676
	Ouvriers, employés	48,9	40,8	13 183	11 035
	Inactifs	11,0	1,0	2 825	275
	Non renseignée	11,1	15,8	2 848	4 048
	Ensemble	100,0	100,0	26 603	26 603

Source : Enquêtes Famille de 1999 et 2011

Annexe 2. Constitution des échantillons d'enfants et de ménages pour l'analyse des différences sociales d'orphelinage

- Niveau enfants

Pour chaque enfant dont le père ou la mère vit dans le ménage, le numéro d'ordre individuel du parent est indiqué, ce qui permet de retrouver toutes les informations le concernant et notamment la catégorie socioprofessionnelle. Ces variables (identifiant du père et identifiant de la mère) sont présentes dans le TCM de 11 enquêtes¹⁹. Les appariements enfant-mère et enfant-père ont été vérifiés à l'aide de trois variables : sexe du père ou de la mère, différence d'âge entre le parent et l'enfant, lien à la personne de référence du parent couplé à celui de l'enfant. Ces vérifications nous ont conduits à éliminer les enfants pour lesquels il y avait une erreur manifeste d'identification d'un parent : un père de sexe féminin ou une mère de sexe masculin ; un père âgé de moins de 15 ans ou de plus de 65 ans à la naissance de l'enfant ou une mère âgée de moins de 15 ans ou de plus de 55 ans à la naissance de l'enfant ; un parent dont le lien à la personne de référence est incompatible avec celui de l'enfant. Nous avons également enlevé les enfants dont on ne sait rien sur l'autre parent (non réponse ou modalité « Ne sait pas » à la question sur la présence du père ou de la mère dans le logement) et les enfants pour lesquels la catégorie socioprofessionnelle du parent présent est inconnue.

Constitution des échantillons d'enfants vivant avec leur père et vivant avec leur mère

	Vit avec son père	Vit avec sa mère
Enfant mineur	74 227	87 598
Pas d'information sur l'autre parent	9	56
Erreur d'identification d'un parent	75	103
CS du parent inconnue	90	96
Echantillon final	74 053	87 343

Source : TCM de 11 enquêtes réalisées par l'Insee

- Niveau ménage

Dans les enquêtes avec TCM, un ménage est défini comme un ensemble de personnes qui partagent une résidence (qui n'est pas forcément la résidence principale de tous les membres du ménage) et qui font budget en commun pour les dépenses autres que le loyer, (c'est-à-dire qui apportent des ressources ou qui effectuent des dépenses qui bénéficient à l'ensemble des membres du ménage). Une personne qui a plusieurs résidences peut donc être membre de plusieurs ménages (par exemple les enfants qui vivent en garde alternée) et, à l'inverse, deux personnes qui vivent sous le même toit peuvent constituer des ménages séparés (typiquement dans le cas d'une colocation). La personne de référence du ménage est la personne qui a apporté le plus de ressources financières au cours de l'année précédant l'enquête.

Pour l'analyse au niveau ménage, nous avons exploité le TCM de 21 enquêtes²⁰. Les enfants dont le statut vital de l'un des parents ou des deux est inconnu sont exclus (si deux enfants sont présents dans le ménage, dont l'un pour lequel le statut des deux parents est renseigné et l'autre pour lequel le statut de l'un des parents ou des deux n'est pas renseigné, le ménage est conservé dans l'échantillon).

¹⁹ Au total, nous avons obtenu le TCM de 24 enquêtes, par le réseau Quételet. Deux enquêtes ne sont pas exploitables dans l'analyse réalisée ici en raison d'un problème sur les variables PER1E et MER1E qui entraîne une forte sous-estimation de l'orphelinage. Les questions posées dans le TCM peuvent varier légèrement d'une enquête à l'autre ainsi que les variables disponibles dans le fichier de production et de recherche. Les identifiants du père et de la mère ne sont disponibles que dans la moitié des 22 enquêtes exploitables.

²⁰ Le TCM de l'enquête SRCV 2010 a été éliminé car la proportion de ménages pour lesquels la catégorie socioprofessionnelle de la personne de référence n'est pas renseignée est très importante (un quart des ménages avec enfants mineurs). Dans les autres enquêtes, la part des non-réponses pour la CS de la personne de référence est inférieure à 1% (sauf dans SRCV 2008 : 3%).

Annexe 3. Répartition des enfants selon la catégorie socioprofessionnelle du père ou de la mère vivant dans le ménage

Catégorie socioprofessionnelle	CS du père	CS de la mère	CS du père	CS de la mère
	Effectif		Répartition (en %)	
Agri. commerçant·e·s	8 527	2 984	12,4	3,7
Cadres et PI	29 865	25 092	40,6	29,2
Employé·e·s, ouvrier·e·s	34 302	39 169	45,3	46,5
Inactif·ve·s	1 351	20 134	1,7	20,7
Ensemble	74 045	87 379	100,0	100,0

Source : TCM des enquêtes de l'Insee réalisées entre 2004 et 2013

Annexe 4. Répartition des enfants selon le sexe, la situation de couple et la catégorie socioprofessionnelle de la personne de référence du ménage

CS de la PR	Effectifs			
	Homme en couple	Homme pas en couple	Femme en couple	Femme pas en couple
Agri.,commerçants	6 799	2 45	565	367
Cadres,prof. intermédiaires	26 695	1 211	7 130	3 695
Employés,ouvriers	28 543	1 446	5 745	8 310
Inactifs	679	139	582	2 237
Total	62 716	3 041	14 022	14 609
CS de la PR	Répartition			
	Homme en couple	Homme pas en couple	Femme en couple	Femme pas en couple
Agri.,commerçants	11,8	9,0	4,3	3,1
Cadres,prof. intermédiaires	42,6	39,8	51,4	26,9
Employés,ouvriers	44,7	47,0	40,7	56,6
Inactifs	0,9	4,2	3,7	13,4
Total	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : TCM de 11 enquêtes réalisées par l'Insee entre 2004 et 2013

Annexe 5. Répartition des enfants selon le lien à la personne de référence

Lien à la personne de référence	Ensemble des enfants				Orphelins			
	PR Homme		PR Femme		PR Homme		PR Femme	
	En couple	Seul	En couple	Seule	En couple	Seul	En couple	Seule
Personne de référence	0,0	0,8	0,0	0,2	0,0	0,0	0,7	0,2
Conjoint	0,0	0,0	0,0	0,0	1,1	0,0	0,0	0,0
Enfant	94,5	89,2	96,4	96,2	30,8	87,2	66,3	95,0
Frère ou sœur	0,0	5,0	0,0	0,8	1,1	5,9	0,7	0,7
Petit-enfant	0,5	1,6	0,3	1,7	2,4	0,0	1,2	1,8
Beau-fils, belle-fille	4,6	0,3	2,3	0,0	52,8	1,6	20,2	0,1
Beau-parent	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Autre lien familial	0,0	0,5	0,0	0,4	1,8	1,4	0,6	1,3
Lien familial indéterminé	0,2	2,1	0,3	0,4	5,3	1,3	5,0	0,5
Ami	0,0	0,1	0,0	0,1	0,1	0,0	0,0	0,1
Autre lien non familial	0,2	0,4	0,7	0,2	4,6	2,6	5,3	0,4
Inconnu (non réponse)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : TCM des enquêtes de l'Insee réalisées entre 2004 et 2013